

Arrêté

Générale

colonial

Arrêté n° 959 promulguant l'arrêté du 20 septembre 1951 fixant les modalités d'application du décret n° 49-867 du 28 juin 1949 relatif aux bourses, prêts d'honneur et secours scolaires.

n° 959

Ministère
ACTES DU POUVOIR CENTRAL

Date de publication
12 octobre 1951

Numéro JO
n° 12 du 01/11/1951

Date du numéro
1 novembre 1951

VISAS

Vul l'ordonnance organique du 18 septembre 1844, rendue applicable au Territoire par décret du 18 juin 1884

Vul l'arrêté du 20 septembre 1951 fixant les modalités d'application du décret n° 49-867 du 28 juin 1949 relatif aux bourses, prêts d'honneur et secours scolaire,

TEXTE INTÉGRAL

Art. 1er

Est promulgué dans le Territoire de la Côte Française des Somalis, l'arrêté du 20 septembre 1951 fixant les modalités d'application du décret n° 49- 867 du 28 juin 1949 relatif aux bourses, prêts d'honneur et secours scolaires. Art. 2.— Le présent, arrêté sera enregistré, publié et communiqué partout où besoin sera.

Le Gouverneur, N. SADOUL.